

(19)



(11)

**EP 1 739 020 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**03.01.2007 Bulletin 2007/01**

(51) Int Cl.:  
**B65D 5/50 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **06291023.7**

(22) Date de dépôt: **22.06.2006**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI  
SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA HR MK YU**

(72) Inventeurs:  
• **Dixneuf, Claude  
33600 Pessac (FR)**  
• **Korndewal, Chris  
3822 BT Amersfoort (FR)**

(30) Priorité: **30.06.2005 FR 0506700**

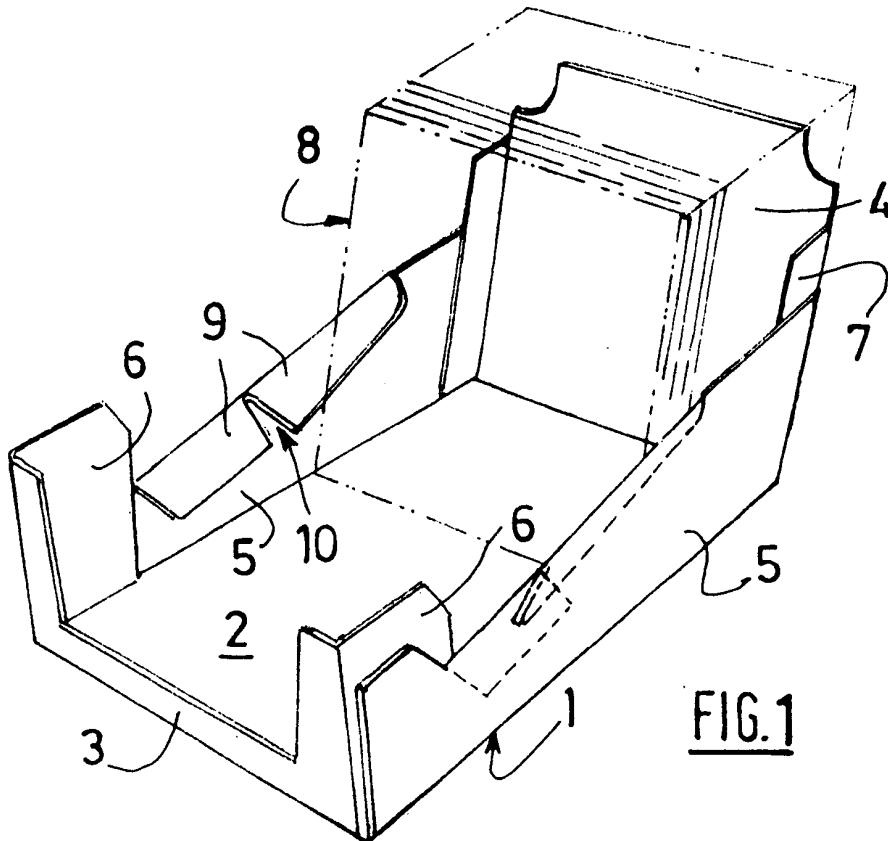
(74) Mandataire: **Doressamy, Clarisse et al  
Cabinet Jolly  
54 rue de Clichy  
F-75009 Paris (FR)**

(71) Demandeur: **Smurfit Kappa France SAS  
94160 Saint-Mande (FR)**

(54) **Emballage en un matériau semi-rigide, pour l'exposition en vente, en une position perpendiculaire à son fond, de sachets en une matière souple**

(57) Dans cet emballage, des parties (9) articulées par une ligne de pliage suivant l'arête supérieure de ces parois (5) et rabattues contre elles vers l'intérieur de l'emballage, font saillie à l'intérieur de celui-ci en direction

des sachets conditionnés (8), en vue de les caler en position verticale. Ledit emballage est caractérisé en ce que certaines portions des parties (9) sont collées contre la paroi (5) associée.



**FIG.1**

**EP 1 739 020 A1**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un emballage en un matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé, pour le conditionnement et l'exposition en vente, en une position perpendiculaire à son fond, de sachets en une matière souple.

**[0002]** De plus en plus fréquemment, dans des magasins à libre service, en particulier dans des supermarchés et des hypermarchés, les articles ou les produits proposés aux acheteurs sont exposés en vente dans l'emballage même qui a servi à leur transport et à leur stockage ou dans une partie de cet emballage. Ceci se traduit en effet par une économie sensible au niveau de la manutention de ces articles et de leur mise en place sur les linéaires des magasins concernés.

**[0003]** Dans le cas où les produits proposés à la vente sont logés dans des sachets qui prennent appui sur le fond de ces emballages et sont disposés perpendiculairement à celui-ci, il y a toutefois un risque de glissement de ces sachets sur le fond ou de basculement de ceux-ci par rapport au fond, à mesure que l'emballage se vide, avec pour conséquence une présentation moins attrayante de ces sachets, qui ne sont pas suffisamment mis en valeur.

**[0004]** La présente invention vise à remédier à cet inconvénient en proposant d'équiper les emballages d'un ou de moyens de maintien en position de ces sachets, mettent à profit l'élasticité du matériau semi-rigide utilisé.

**[0005]** A cet effet, l'invention a pour objet un emballage en un matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé, pour le conditionnement et l'exposition en vente de sachets en une matière souple, cet emballage comprenant un fond rectangulaire, sur lequel les sachets conditionnés sont destinés à prendre appui en position perpendiculaire à ce fond, et des parois latérales, articulées par des lignes de pliage suivant les bords de ce fond et redressées perpendiculairement à celui-ci, ces parois étant maintenues en position redressée par des moyens connus dans la technique, cet emballage étant tel que des parties articulées par une ligne de pliage suivant l'arête supérieure de deux parois parallèles disposées transversalement par rapport aux sachets conditionnés, et rabattues contre elles vers l'intérieur de l'emballage, font saillie à l'intérieur de celui-ci en direction des sachets conditionnés, en vue de les caler en position verticale et étant caractérisé en ce que certaines portions des parties, généralement séparées par des entailles, sont collées contre la paroi associée, généralement pour conférer une meilleure élasticité aux parties contiguës.

**[0006]** De préférence, l'emballage selon l'invention est tel que quelques parties rabattues, par exemple cinq parties rabattues, sont associées à chaque paroi, les volets contigus aux deux volets d'extrémité de chaque série de quelques volets, par exemple de cinq volets, étant solidaires de la face interne de la paroi associée.

**[0007]** Selon un mode de réalisation, l'emballage selon l'invention est tel des goussets de calage des sachets

articulés par des lignes de pliage sur le fond et, respectivement, sur l'une des parois, font saillie par rapport au fond.

**[0008]** Par « quelques », on entend généralement de deux à dix, par exemple cinq.

**[0009]** Les parties de l'emballage rabattues en direction de la face interne des parois attenantes peuvent comprendre avantageusement des découpes ou des encoches permettant de caler latéralement au moins certains sachets, en vue de maintenir en position redressée tout un lot de ces sachets. Ces découpes ou encoches sont ménagées à partir du bord libre de ces parties rabattues de l'emballage, mais, de préférence, sans s'étendre jusqu'à leur ligne d'articulation sur la paroi associée. Des portions de certaines de ces parties peuvent aussi être collées contre la paroi associée, de façon à favoriser le redressement des portions contiguës.

**[0010]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description détaillée qui va suivre de diverses formes de réalisation de celle-ci. Dans cette description, on se référera aux dessins annexés, sur lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective d'une première forme de réalisation de l'emballage conforme à l'invention ;

La figure 2 est une vue en plan du flan de carton ondulé prédécoupé et refoulé dont est issu l'emballage de la figure 1 ;

La figure 3 est une vue en perspective d'une seconde forme de réalisation d'un emballage en carton ondulé conforme à l'invention ;

La figure 4 est une vue en perspective d'une troisième forme de réalisation de l'emballage selon l'invention ;

La figure 5 est une vue en plan du flan de carton ondulé prédécoupé et refoulé dont est issu l'emballage de la figure 4.

**[0011]** On se référera d'abord aux figures 1 et 2.

**[0012]** L'emballage 1 illustré par ces figures comprend un fond rectangulaire 2, suivant les bords latéraux duquel sont articulées par des refoulements quatre parois latérales, à savoir :

- une paroi avant 3, de faible hauteur dans sa partie centrale, destinée à être tournée vers les acheteurs potentiels ;
- une paroi arrière 4, parallèle à la précédente et de hauteur nettement plus élevée ;
- deux parois latérales 5, parallèles entre elles et perpendiculaires aux parois 2 et 3.

**[0013]** Les parois 3, 4 et 5 sont redressées perpendiculairement au fond 2, et des volets 6 et 7, articulés respectivement aux extrémités des parois 3 et 4 par des lignes de pliage perpendiculaires au fond, sont collés contre les faces internes des parois 5 contiguës, pour

verrouiller l'emballage en position montée.

**[0014]** Cet emballage est destiné à contenir des sachets 8 en une matière souple d'une hauteur au moins égale à celle de la paroi 4, qui reposent sur le fond 2 perpendiculairement à celui-ci et aux parois 3.

**[0015]** En vue de prévenir le glissement des sachets 8 sur le fond 2, ou un basculement de ces sachets en direction du fond, lorsque l'emballage 1 est partiellement vide, des volets 9, articulés sur les parois 5 suivant l'arête supérieure de celles-ci, ici disposée en oblique, sont rabattues en direction de la face interne des parois 5. Du fait de l'élasticité du carton, ces volets ont tendance à se redresser et ils exercent ainsi une pression latérale sur la partie des sachets 8 contiguë aux parois 5, en calant ainsi ces sachets en position.

**[0016]** Une fente 10 sépare les volets 9, en vue de leur conférer une plus grande liberté de mouvement, et cette fente 10, qui part du bord libre des volets 9, s'étend jusqu'à leur ligne d'articulation ou la paroi 5 associée, afin que l'un ou l'autre de ces volets puisse être collé contre la paroi 5 associée. Dans cette fente peuvent en outre s'imbriquer latéralement un ou des sachets 8 contigus, qui sont ainsi parfaitement maintenus en position verticale et qui peuvent caler tout un lot de sachets.

**[0017]** Dans la variante de la figure 3, où les organes déjà décrits en relation avec les figures 1 et 2 sont désignés par les mêmes chiffres de référence, les parois 5 sont doublées suivant toute leur longueur par des parties 9 articulées par un double refoulement suivant leur arête supérieure, ici horizontale. Comme précédemment, des fentes 10, ici perpendiculaires au fond 2, sont ménagées dans les parties rabattues 9, mais ces fentes 10, qui partent des bords libres des parties 9, ne s'étendent pas jusqu'à la ligne d'articulation de ces derniers sur les parois 5 associées. Des encoches 11 sont en outre découpées suivant l'arête libre des parties 9, pour que les sachets 8 puissent s'y imbriquer latéralement.

**[0018]** Dans cette réalisation, où cinq volets 9 sont ménagés en position contiguë dans la partie rabattue contre la face interne de chaque paroi 5, les volets 9 disposés en position d'extrémité et celui disposé au milieu de la série de cinq volets, sont libres de se déplacer par rapport à la paroi 5, tandis que les deux autres volets sont solidaires par un point de colle 16 de la paroi 5 attenante et ne se déplacent donc pas librement.

**[0019]** Dans la réalisation des figures 4 et 5, qui concernent un emballage dans lequel le moyen de calage des sachets fait saillie à partie du fond, les organes déjà décrits sont à nouveau désignés par les mêmes chiffres de référence.

**[0020]** Dans le flan de départ (Figure 5), des parties triangulaires 12 s'étendent sur le fond 2 et sur la paroi 5 contiguë, sur lesquels elles sont articulées par des lignes de pliage constituant deux de leurs côtés. Le troisième côté de ces parties 12 est constitué par une ligne de coupe, qui s'étend transversalement sur le fond 2 et la paroi 5 contiguë.

**[0021]** Dans l'emballage mis en forme, ces parties 12

se déforment du fait de l'élasticité du carton ondulé et font saillie sous forme incurvée par rapport au fond 2, en formant des goussets qui calent la face avant des sachets 8 pour les maintenir en position.

5 **[0022]** Deux volets 9 séparés par une fente 10 sont présents vers l'arrière des goussets 12, et l'un d'entre eux peut être collé contre la paroi associée 5 selon l'invention.

10 **[0023]** On notera que, dans toutes ces formes de réalisation, l'emballage conforme à l'invention est équipé de moyens très simples et très faciles à mettre en oeuvre pour caler en position le lot de sachets qu'il contient.

15 **[0024]** L'emballage peut, de façon connue, être équipé d'un couvercle amovible ou attenant à au moins l'une de ses parois pour le transport des sachets conditionnés.

## Revendications

- 20 1. Emballage en un matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé, pour le conditionnement et l'exposition en vente de sachets (8) en une matière souple, cet emballage comprenant un fond rectan-
- 25 gulaire (2), sur lequel les sachets (8) conditionnés sont destinés à prendre appui en position perpendiculaire à ce fond, et des parois latérales (3, 4, 5), articulées par des lignes de pliage suivant les bords de ce fond (2) et redressées perpendiculairement à celui-ci, ces parois étant maintenues en position redressée par des moyens connus dans la technique, cet emballage étant tel que des parties (9) articulées
- 30 par une ligne de pliage suivant l'arête supérieure de deux parois parallèles (5) disposées transversalement par rapport aux sachets conditionnés (8), et rabattues contre elles vers l'intérieur de l'emballage, font saillie à l'intérieur de celui-ci en direction des sachets conditionnés, en vue de les caler en position verticale et étant **caractérisé en ce que** certaines
- 35 portions des parties (9), généralement séparées par des entailles, sont collées contre la paroi (5) associée, généralement pour conférer une meilleure élasticité aux parties contiguës.
- 40 2. Emballage selon la revendication 1, dans lequel quelques parties (9), rabattues, par exemple cinq parties (9) rabattues, sont associées à chaque paroi (5), **caractérisé en ce que** les volets contigus aux deux volets d'extrémité de chaque série de quelques volets, par exemple cinq volets, sont solidaires de la
- 45 face interne de la paroi (5) associée.
- 50 3. Emballage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** des goussets (12) de calage des sachets articulés par des lignes de pliage sur le fond (2) et, respectivement, sur l'une des parois (5), font saillie par rapport au fond (2).
- 55

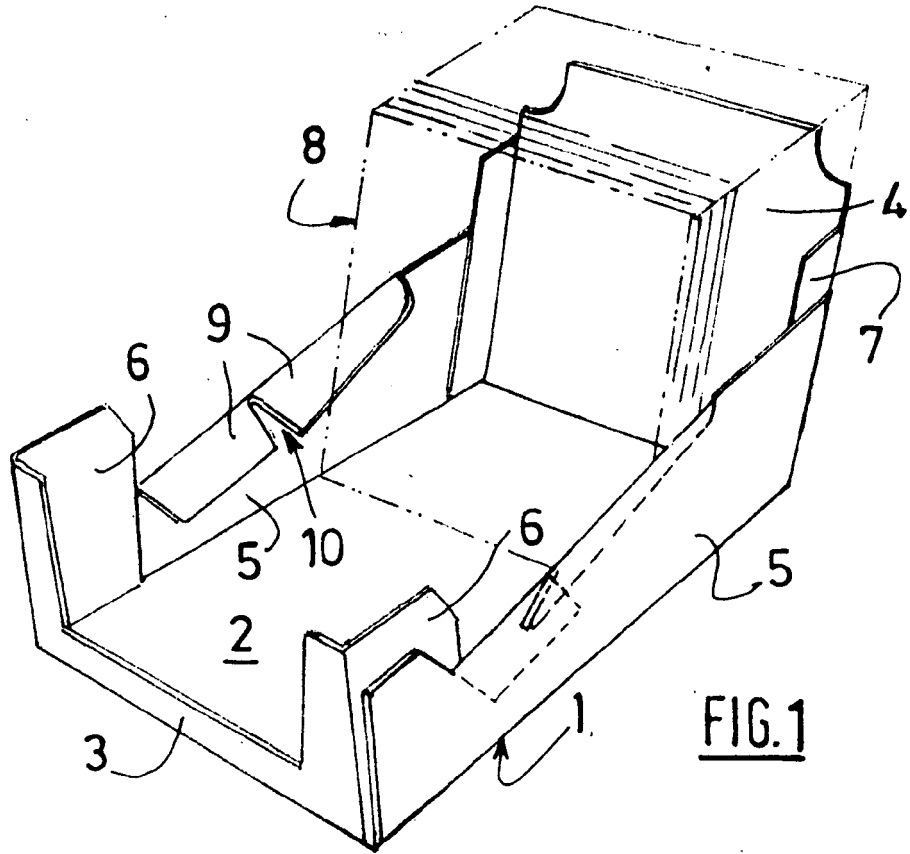


FIG. 1

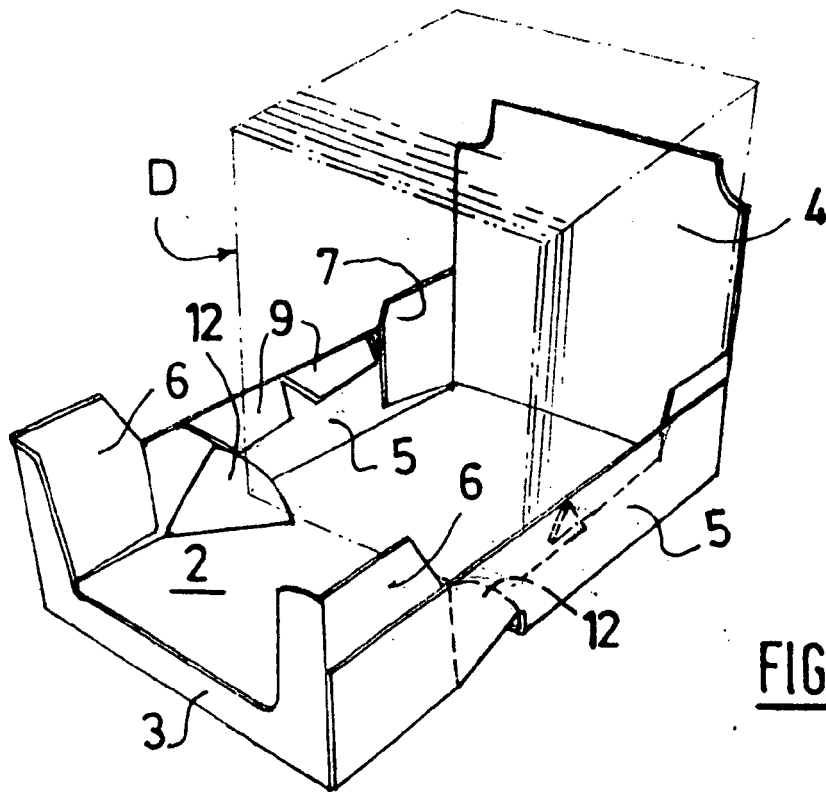
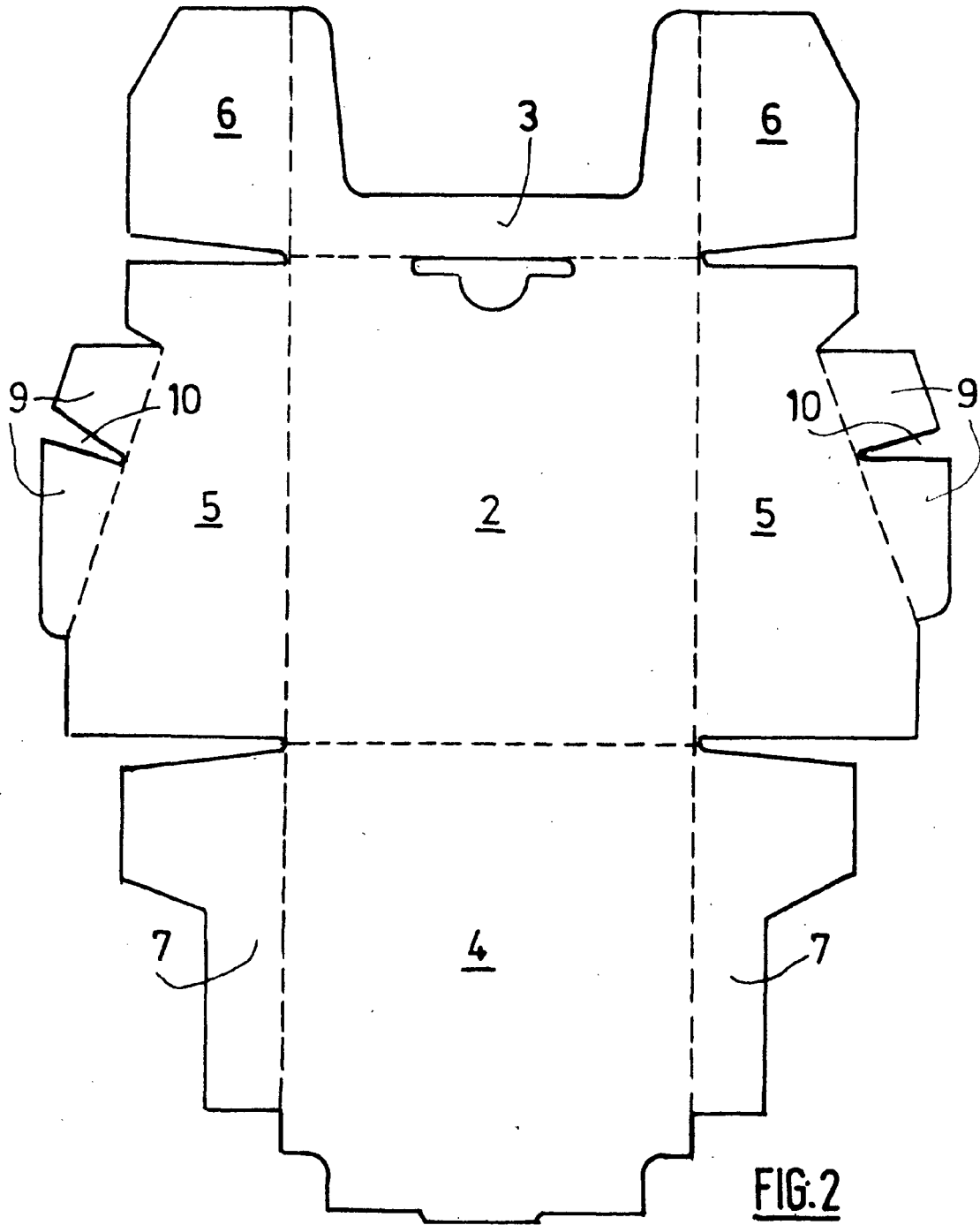


FIG. 4



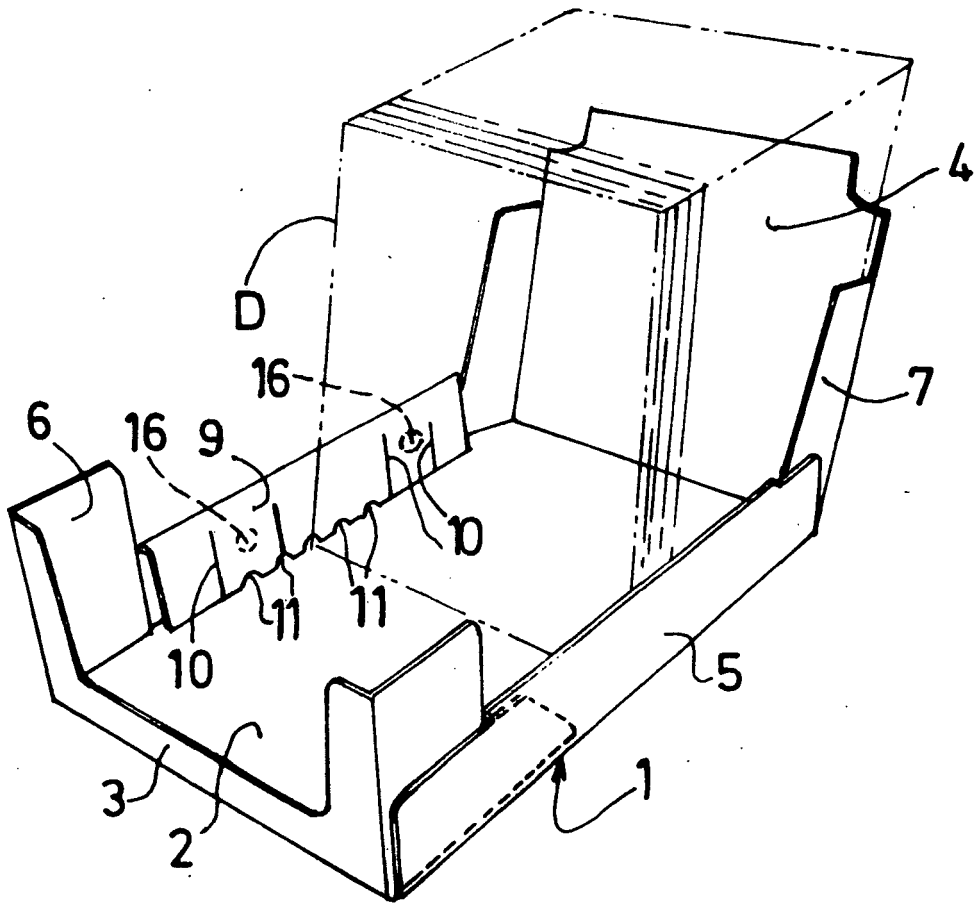
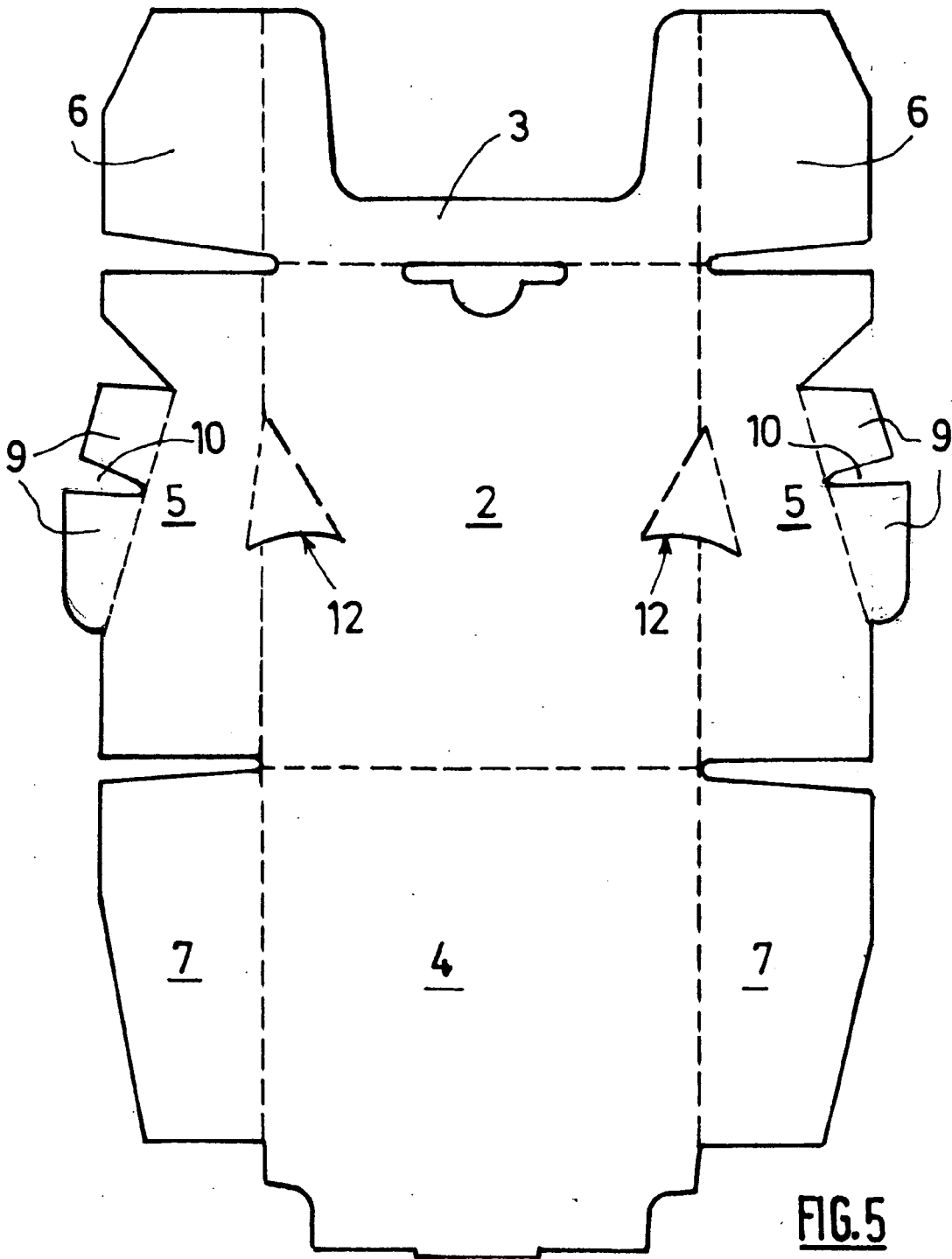


FIG. 3



**FIG.5**



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	WO 03/035487 A (KAPPA DE ZEEUW GOLFKARTON B.V.; SCHOEREN, HUBERTUS, JOHANNES, BERNARDUS) 1 mai 2003 (2003-05-01) * page 16, ligne 18 - page 18, ligne 19; figures 9-11,24 * -----	1-3	INV. B65D5/50
A	DE 297 02 351 U1 (CARL EDELMANN GMBH, 89522 HEIDENHEIM, DE) 4 juin 1998 (1998-06-04) * revendication 3; figure 2 * -----	1-3	
A	US 3 756 385 A (STEINBOCK F,US) 4 septembre 1973 (1973-09-04) * colonne 2, ligne 4 - colonne 3, ligne 47; figures 1-4 * -----	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 29 août 2006	Examineur Cazacu, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 29 1023

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-08-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 03035487	A	01-05-2003	EP 1441956 A1 NL 1019211 C2	04-08-2004 24-04-2003
DE 29702351	U1	04-06-1998	AUCUN	
US 3756385	A	04-09-1973	CA 974485 A1	16-09-1975

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82